

UNIVDATA

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES
N° UNIVDATA-RV DATA20230101GRF

Entre les soussignés

UNIVDATA
15, Rue Berthelot
94800 Villejuif
Immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 820 411 171

Représentée par Monsieur BELKACEM Adlen, en qualité de Président

Ci-après dénommé " Le Client "

d'une part,

Et

RV DATA
20 Clos Belle Angevine
95350 Saint-Brice-sous-Forêt
Immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 888 411 261

Représentée par Monsieur VANSADIA Rajdip, en qualité de Président

Ci-après dénommé " Le Fournisseur "

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

UNIVDATA SASU au capital de 1000€
15, Rue Berthelot
94800 Villejuif
RCS de Paris - 820 411 171 00011

RV-AB

Article 1 : Objet du contrat

La société UNIVDATA a conclu un contrat d'entreprise avec l'un de ses clients, la société Groupe Randstad France ci-après dénommée « Client Final » pour l'accompagner dans le développement de son patrimoine décisionnel sous MicroStrategy.

A cette fin, la société UNIVDATA a décidé de confier l'exécution de cette prestation à la société RV DATA ci-après dénommée « Fournisseur », qui dispose des compétences humaines et des moyens techniques indispensables à l'exécution de cette mission.

L'objet précis de la mission du Fournisseur est défini aux termes de l'annexe jointe au présent contrat.

Toute modification de la nature ou de l'étendue des prestations devra faire l'objet d'un accord exprès des parties et donnera lieu à un avenant au présent contrat.

Article 2 : Durée d'exécution de la prestation

La date de prise d'effet et le terme de la prestation confiée au Fournisseur sont fixés aux termes de l'annexe. Le contrat est reconductible par avenant.

Article 3 : Condition d'exécution

Le Fournisseur s'engage à exécuter la prestation, objet du présent contrat, dans les conditions suivantes, notamment :

- Exécuter sa prestation par l'intervention de collaborateurs compétents et la mise en œuvre d'outils performants et sécurisés, étant par ailleurs précisé que les salariés du Fournisseur sont exclusivement soumis au pouvoir de direction et disciplinaire de ce dernier.
- Transmettre à UNIVDATA les éléments de réponse relatifs aux points qui seraient soulevés, au cours de l'exécution du contrat, par le Client Final ;
- Alerter, sans délai, la société UNIVDATA de toute anomalie, évolution inopinée etc... constatées en cours d'exécution du présent contrat.

A la fin de chaque mois, le Fournisseur devra transmettre à la société UNIVDATA un rapport d'activité aux termes duquel seront énoncées les prestations réalisées au cours du mois. Ce rapport d'activité devra être signé par chacune des parties, la société UNIVDATA pouvant, le cas échéant, y formuler toutes les réserves qu'elle jugerait utile.

De façon générale, le Fournisseur s'engage à tout mettre en œuvre afin de réaliser la prestation confiée dans le respect des règles de l'art et conformément aux attentes du Client Final et à n'entreprendre aucun acte, ni à exécuter aucun fait de nature à porter atteinte aux intérêts de la société UNIVDATA ou du Client Final.

RV² AB

Article 4 : Lieu d'exécution de la prestation

Les travaux seront exécutés sur le ou les sites dont les adresses sont définies dans l'annexe.

Article 5 : Prix

Le prix est précisé dans l'annexe.

Article 6 : Taxes

Le prix s'entend toujours Hors Taxes. Il sera majoré de tous les droits, impôts et taxes légalement applicables et en vigueur à la date d'exigibilité dudit prix.

Article 7 : Résiliation du contrat

Le fournisseur pourra à tout moment mettre fin à cette prestation sous un préavis de un mois en lettre recommandée avec accusé de réception. Le CLIENT pourra résilier la prestation sous un préavis d'un mois en lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant les manquements, adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

En cas de règlement amiable, de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire, de suspension provisoire des poursuites, de faillites ou de procédures similaires, le présent contrat sera résilié automatiquement, sans notification, à compter de la décision du Tribunal compétent.

Article 8 : Conditions de paiement

Les modalités de paiement sont définies dans l'annexe.

Les travaux réalisés par le Fournisseur seront facturés mensuellement, accompagnés du Compte Rendu d'Activité mensuel, sur la base de documents fournis par UNIVDATA, et contresigné par le Client Final, au titre du mois concerné ; le compte-rendu d'activité sera transmis cosigné par mail au fournisseur au plus tard le dernier jour ouvré du mois concerné.

Article 9 : Secret professionnel

Le Fournisseur s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance en relations directes ou indirectes avec l'exécution du présent contrat.

RN 3 AS

Article 10 : Obligation sociales et de sécurité

Le Fournisseur atteste respecter les obligations résultant des articles L.125-1, L.125-3, L.324-9, L.324-10, L.341-6, L. du Code du travail. A ce titre, le Fournisseur s'engage à remettre à la société UNIVDATA, au plus tard à la date de prise d'effet du présent contrat, les documents énoncées aux termes de l'article R.324-4 1° et 2° du Code du travail, notamment, une attestation des URSSAF de moins de 1 an et un extrait K-BIS de mois de 3 mois.

Par ailleurs, le Fournisseur s'engage à respecter, et à faire respecter par ses salariés, au sein des locaux du Client Final, les lois et règlements concernant l'hygiène et la sécurité.

Article 11 : Responsabilité civile et assurance

Le Fournisseur engage sa responsabilité pour tout manquement de nature à causer un dommage.

Le Fournisseur s'engage à relever et garantir la société UNIVDATA de toute demande pécuniaire formée par le Client Final ou un autre tiers à son encontre du fait d'un manquement à ses obligations légales ou contractuelles.

Le Fournisseur indique expressément être titulaire d'une police d'assurance en cours de validité garantissant les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir du fait de son activité, notamment, à l'occasion de l'exécution d'une prestation sur le site du Client de la société UNIVDATA.

Le Client devra veiller à ce que les collaborateurs du Fournisseur soient informés des règles de discipline générale et des consignes de sécurité.

Article 12 : Cession – Sous-traitance

Le présent contrat est conclu intuitu personae. Il ne peut être cédé, par le Fournisseur, sans l'accord écrit de la société UNIVDATA.

Le Fournisseur s'interdit également de sous-traiter tout ou partie des prestations résultant de l'exécution du présent contrat.

Article 13 : Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de contestation relative à la formation, à l'exécution ou la résiliation du présent contrat, les deux parties s'engagent à tenter de régler le différend par voie amiable. Si le désaccord devait persister, le litige sera de la compétence du Tribunal de Commerce de CRETEIL, seule juridiction compétente, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

RV 4 AB

Fait à Villejuif, le 01 janvier 2023,

En deux exemplaires,

6 pages (annexe comprise).

UNIVDATA

Représentée par
BELKACEM Adlen,
agissant en qualité de Président

Date : 01/01/2023

Signature :



Cachet commercial

RV DATA

Représentée par
M. VANSADIA Rajdip,
agissant en qualité de Président

Date : 01/01/2023

Signature :



Cachet commercial

RV^s 13

UNIVDATA

ANNEXE AU CONTRAT TYPE DE SOUS-TRAITANCE N° UNIVDATA-RVDATA20230101GRF

Objet : Assistance technique MicroStrategy au sein du Pôle Business Intelligence de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe Randstad France.

Nom du client final : Groupe Randstad France

Adresse du client final : 276, avenue du Président Wilson
93211 SAINT DENIS LA PLAINE

Nom du collaborateur : VANSADIA Rajdip

Date de début de mission : 01 janvier 2023

Date de fin de mission : 3 mois renouvelable

Suivi commercial : Adlen BELKACEM

Tarif journalier : 610 € HT/J

Règlement : A 60 jours date de facture